# CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV) ÉTATS FINANCIERS 31 DÉCEMBRE 2018

# TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12

**G**aboriault

CPA inc. Société de comptables professionnels agréés

5000, rue d'Iberville, bureau 212 Montréal (Québec) H2H 2S6 Téléphone: 514 524-3050

#### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV)

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV) (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve à la page 3, fait partie intégrante de notre rapport.

Lapierre Gaboriault, CPA pic

Montréal, le 23 avril 2018

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par Julie Gaboriault, CPA auditeur, CA

#### ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

#### Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

# **RÉSULTATS**

# EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
PRODUITS		
Subventions Accréditations Contraventions Services facturables	500 000 \$ 569 387 - 4 568	610 400 \$ 437 450 62 200 3 970
Autres	1 073 955	2 621 1 116 641
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux Sous-traitants Honoraires experts comités Activités Système informationnel Déplacements et représentation Communications Assurances Fournitures et frais de bureau Frais de recrutement Tenue de livres Honoraires professionnels Intérêts et frais bancaires	727 209 36 649 10 782 8 068 84 542 29 864 24 011 15 191 4 052 5 051 19 895 91 051 2 719	713 695 5 110 14 639 11 899 51 172 35 253 9 221 14 736 2 843 - 6 208 15 701 3 465
Amortissement des immobilisations corporelles	3 352 1 062 436	2 2 16 886 158
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	11 519 \$	230 483 \$

# **ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

# EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

	Investi en immo- bilisation	Non affecté	2018 Total	2017 Total
SOLDE AU DÉBUT	4 433 \$	20 387 \$	24 820 \$	(205 663) \$
Excédent des produits sur les charges	(3 352)	14 871	11 519	230 483
Investissement en immobilisations	7 267	(7 267)	-	
SOLDE À LA FIN	8 348 \$	27 991 \$	36 339 \$	24 820 \$

# **BILAN**

# **31 DÉCEMBRE 2018**

	2018	2017
ACTIF		
Actif à court terme Encaisse	576 930 \$	160 097 \$
Débiteurs (note 3)	121 222	43 751
Frais payés d'avance	7 499	3 708
	705 651	207 556
DÉBITEURS	-	42 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	8 348	4 433
	713 999 \$	253 989 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	165 860 \$	67 369 \$
Apports reportés (note 7)	511 800	161 800
	677 660	229 169
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	8 348	4 433
NON AFFECTÉ	27 991	20 387
	36 339	24 820
	713 999 \$	253 989 \$

ÉVENTUALITÉ (note 8)

AU NOM DU CONSFIL,

AU NOM DU CONSFIL,

AU NOM DU CONSFIL,

# FLUX DE TRÉSORERIE

# **EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	11 519 \$	230 483 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations corporelles	3 352	2 216
	14 871	232 699
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(35 471)	(40 804)
Frais payés d'avance	(3 791)	(96)
Créditeurs	98 491	(79 915)
Apports reportés	350 000	36 800
	424 100	148 684
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 267)	(6 649)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de		
trésorerie	416 833	142 035
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	160 097	18 062
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	576 930 \$	160 097 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 31 DÉCEMBRE 2018

# 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) a été créé le 6 novembre 2006 en vertu de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants adoptée par le gouvernement du Québec. Le CARTV est l'organisme mandaté par le Gouvernement du Québec pour encadrer l'application de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

#### **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

#### Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les accréditations sont comptabilisées annuellement pour la durée de l'exercice et les contraventions sont comptabilisées lorsqu'un jugement favorable est rendu et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

### 31 DÉCEMBRE 2018

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### **Instruments financiers**

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus.

#### Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges, à l'exception de l'amortissement qui est converti au cours d'origine, sont convertis sont convertis au cours en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

# **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

# **31 DÉCEMBRE 2018**

# 3. DÉBITEURS

	2018	2017	
Clients Taxes à la consommation à recouvrer Débiteurs autres	54 562 11 748 54 912	\$ 27 314 3 437 13 000	\$
	121 222	\$ 43 751	\$

#### 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018		2017	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	<u>13 915</u> \$	5 567 \$	8 348 \$	4 433 \$

#### 5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit de 50 000 \$ portant intérêt au taux de base plus 5 %, le solde est inutilisé au 31 décembre 2018.

# 6. CRÉDITEURS

	2018	2017
Fournisseurs et frais courus Salaires à payer	68 836 \$ 97 024	12 600 \$ 54 769
	<u>165 860</u> \$	67 369 \$

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

### **31 DÉCEMBRE 2018**

### 7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent une subvention de fonctionnement reçue au cours de l'exercice considérée et destinée à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent et la portion non utilisée de la subvention de l'exercice qui, selon l'entente, devra être remboursée si elle est inutilisée au 31 mars 2021. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	2018	2017
Solde au début Moins: montant constaté à titre de produit de l'exercice Plus: montant reçu pour l'exercice suivant Plus: montant reporté de la subvention de l'exercice	161 800 \$ (161 800) 212 500 299 300	125 000 \$ (125 000) 161 800
Solde à la fin	511 800 \$	161 800 \$

### 8. ÉVENTUALITÉ

Au cours de l'exercice, une plainte a été portée contre l'organisme. La direction est d'avis que cette plainte est non fondée et il est impossible, pour l'instant, d'évaluer le potentiel de perte pouvant découler de cette réclamation.

#### 9. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

L'organisme occupe gratuitement des locaux administratifs fournis par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). La juste valeur du loyer est de 52 039 \$. Ce montant n'est pas inscrit aux états financiers, car l'organisme ne comptabilise pas les apports reçus sous forme de biens et de services.

#### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

### **31 DÉCEMBRE 2018**

### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs et frais courus.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux clients et débiteurs autres.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

#### 11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2018.